

**CONSEIL MUNICIPAL DE
MARQUETTE EN OSTREVANT**

=====

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 JUIN 2021 à 18 h 30

=====

L'an deux mille vingt et un, le 24 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nom Prénom	Présent Absent Excusé	Détenteur d'une Procuration	Si Absent ou Excusé procuration à
TONDEUR Jean-Marie	Présent		
MARECHAL Jean-Maurice	Présent		
DELFORGE Marie-Christine	Présente		
DUBOIS Jean-Yves	Présent		
JOCHIMSKI Yannick	Présent		
CARPENTIER Brigitte	Présente		
POULAIN Jean-Paul	Présent		
WAVRANT Marielle	Présente		
MERESSE Éric	Absent		
SCHOLAERT Myriam	Présente		
JABLONSKI Patrick	Présent		
ROBAS Chantal	Présente		
POULAIN Pascal	Absent		
MICHEL Cathy	Présente		
VALANSOMME Christophe	Présent		
NIVALLE Nathalie	Présente		
HUTIN Laure	Présente		
BOULANGER Clément	Absent		
DUTAILLY Anne	Présente		

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
présents	16
Absents-Excusés	03
Procurations	00

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15.

Madame Laure HUTIN a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 Avril 2021 a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal, s'il n'y a pas d'observation et avant de passer à l'ordre du jour, il est proposé de l'adopter.

EXAMEN DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

DECISION : Vote : **POUR : 16**
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Observations : Adopté à l'unanimité, sans remarques.

1 / REMBOURSEMENT D'ARRHES

2 / CANTINE SCOLAIRE ET Garderie PERISCOLAIRE

3 / PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT PEC, CONSEILLER NUMERIQUE

4 / DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR CLOTURE

MITOYENNE

5 / CAPH : AVIS SUR LE RAPPORT DE LA CLECT

6 / FETES ET CEREMONIES

7 / TRAVAUX

8 / QUESTIONS OU INFORMATIONS DIVERSES

1 / REMBOURSEMENTS D'ARRHES

Monsieur le Maire informe à l'assemblée des différentes locations de salle ayant dues ou devant être annulées en raison du COVID 19 ou pour autre motif.

Il y a lieu de prendre une délibération afin de rembourser les arrhes versées par les locataires.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer

Mme WASSON Morgane : 160.50€ à rembourser = 25% de 642€ week-end des 13 et 14 Mars 2021

Mme KACZMAREK Sonia : 62.50€ à rembourser = 25% de 250€ week-end des 22, 23 et 24 Mai 2021

Mme DERNONCOURT Caroline : 87.50€ à rembourser = 25% de 350€ week-end des 20 et 21 Février 2021 (report des 04 et 05 Juillet 2020).

M. SZYMCZAK Thomas : 350€ à rembourser = totalité week-end des 31 Juillet et 1^{er} Août 2021 (report des 18 et 19 Juillet 2020) Salle Jean Lefebvre. Courrier d'annulation non reçu.

Mme BRAHMI Nadia : 87.50€ à rembourser = 25% de 350€ week-end des 21 et 22 Août 2021. Courrier d'annulation non reçu.

Annulation de salle cause séparation

M. NAILI Cédric : 160.50€ à rembourser = 25% de 642€ week-end des 09 et 10 Juillet 2022 (report des 10 et 11 Juillet 2021)

DECISION : Adopté à l'unanimité, Il est précisé que le remboursement n'interviendra qu'après réception du courrier d'annulation du demandeur.

2 / CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

La Commission Scolaire et Péricolaire s'est réuni à ce sujet.

Face à la loi EGALIM, il y a lieu de modifier notre contrat avec le traiteur de la Cantine, notamment sur la composition des repas (végétarien, produits locaux, ...) et fixer le ou les tarifs de la Cantine en conséquence.

Une étude a été faite concernant la modification des heures d'ouverture de la Garderie périscolaire. Les tarifs doivent donc être mis à jour.

Pour mémoire tarif à ce jour :

CANTINE

1. Tarifs habitants de Marquette en Ostrevant

Quotient familial	Tarifs	
	Repas	inclus Forfait garderie 1H00
-750 €	3.15 €	0.90 €
De 751 € à 1 200 €	3.20 €	0.95 €
De 1 201 € à plus	3.25 €	1.00 €

2. Pour les familles extérieures à Marquette-en-Ostrevant, il est proposé d'appliquer un tarif spécifique comme suit :

TARIFS EXTERIEURS

Quotient familial	Tarifs	
	Repas	inclus Forfait garderie 1H00
-750 €	3.70 €	0.90 €
De 751 € à 1 200 €	3.75 €	0.95€
De 1 201 € à plus	3.80 €	1.00 €

DECISION : Tarifs maintenus jusqu'au 31/12/2021 dans l'attente d'une consultation auprès de différents traiteurs pour une application au 1^{er} Janvier 2022 des nouveaux tarifs et nouveaux repas.

GARDERIE PERISCOLAIRE

Tarifs à compter du 1^{er} Septembre 2021

3. Tarif garderie matin ou soir :

Quotient familial	Forfait garderie Habitants 1H30	Forfait garderie EXTERIEURS 1H30	Forfait Extra Garderie * Habitants 0H30	Forfait Extra Garderie * EXTERIEURS 0H30
-750 €	1,20	1,35	0,70	0,85
De 751 € à 1 200 €	1,40	1,55	0,80	0,95
De 1 201 € à plus	1,60	1,75	0,90	1,05

* de 7h à 7h30 et de 18h à 18h30

Il est en outre décidé d'appliquer une pénalité d'un montant de 5€ pour tout dépassement d'horaire lors de la récupération des enfants justifiant des frais engagés en Personnel.

DECISION: Adopté à l'unanimité

3 / PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT PEC, CONSEILLER NUMERIQUE

Une Commission transversale a eu lieu le 12 Juin 2021 à ce sujet.

Un point est fait sur les besoins en Contrat PEC pour les semaines et mois à venir (fin de contrat, ...).

CONTRAT PEC :

Il est décidé de recruter un contrat PEC à raison de 20 heures hebdomadaires, affecté aux Ecoles et suite à une période d'immersion, ce contrat pourrait venir en aide au nettoyage des salles louées et autres bâtiments communaux notamment lors de l'absence d'un agent en charge de cette mission.

Il est également proposé de recruter un contrat PEC en service technique à raison de 20 heures hebdomadaires.

DECISION : Adopté à l'unanimité.

CONSEILLER NUMERIQUE :

Ce poste dont le référent serait Madame Chantal ROBAS aurait entre autres pour missions : l'aide aux usagers pour les démarches liées au numérique, la bibliothèque, la mise à jour des dossiers liés aux concessions du cimetière, toutes démarches en lien avec les Associations (affiches, flyers, communication, ...).

Ce type de poste fait l'objet d'un dépôt de candidature, le financement est assuré et pris en charge à 100% par l'Etat pour une durée de 2 ans à 35 heures par semaine.

Il est demandé de préciser que ce poste est créé pour 2 ans et ne donnera pas lieu à une embauche.

DECISION : Le Conseil DECIDE de déposer une candidature pour un recrutement dans les mois à venir. Adopté : 14 POUR 1 Voix CONTRE (Mr MARECHAL) 1 Abstention (Mr DUBOIS)

4 / DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR CLOTURE MITOYENNE

Une demande est parvenue en Mairie concernant la participation de la Commune pour l'édification d'une clôture mitoyenne (terrain communal situé à côté du 25 B rue Léon Blum) ;

Le Montant des travaux s'élève à 2711 €HT.

DECISION : Le Conseil refuse à l'unanimité la prise en charge financière de cette demande.

Il est précisé qu'un dépôt de gravas a été repéré sur le terrain de la Commune.

5 / CAPH : AVIS SUR LE RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Budget voté par la CAPH le 12 Avril a fait l'objet d'une réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CAPH. Le rapport de la CLECT doit être soumis à l'approbation des communes membres.

DECISION : Adopté à l'unanimité

6 / FETES ET CEREMONIES

Une Délibération est à prendre pour la durée du mandat concernant les dépenses liées au Fêtes et Cérémonies.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER DES DEPENSES A IMPUTER A L'ARTICLE 6232 (FETES ET CEREMONIES) DU BUDGET :

Pour des raisons pratiques et afin d'éviter au conseil municipal de se prononcer de manière ponctuelle sur les achats imputés à l'article 6232 (fêtes et cérémonies) du budget, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la délibération de principe autorisant Monsieur le Maire à engager les dépenses relatives à l'achat de fournitures, de prestations et de tous les frais liés aux fêtes communales, manifestations diverses, inaugurations, célébrations de toutes natures, remises de décorations ou de récompenses, sorties.

DECISION : Adopté à l'unanimité

Un point est fait sur les festivités à venir en 2021 et 2022 : Mr MARECHAL

- L'opération des Cartes cadeaux offertes au CM2 (comme en 2020) est reconduite (distribution le 29 juin 2021),
- 13 et 14 Juillet 2021 : le feu d'artifice est réservé, concernant la retraite aux flambeaux nous attendons les directives gouvernementales à ce sujet
- - Si une buvette est organisée, il y a lieu de demander à une Association de la Commune pour l'organisation.

- Reconduction de l'Agenda Communal offert aux habitants comme suit :

CADEAU DE FIN D'ANNEE A LA POPULATION - RECONDUCTION DE L'AGENDA COMMUNAL

Il y a lieu de prendre une délibération si le Conseil Municipal souhaite mettre de nouveau en place l'agenda de fin d'année.

Son financement sera assuré par la participation de divers sponsors.

La prospection auprès des sponsors sera lancée et il est proposé à l'assemblée le barème suivant :

Page de couverture (3 disponibilités)	500.00 €
Page complète intérieure	300.00 €
Deux tiers de page	200.00 €
Demi-page	150.00 €
Un tiers de page	100.00 €

Les recettes seront encaissées par le biais de la régie ouverte à cet effet.

DECISION : Adopté à l'unanimité

7 / TRAVAUX

Un point est fait par la Commission Travaux sur l'avancement des projets, Halle, extension MCA, Dossier Rénovation Thermique des Bâtiments, ...

8 / QUESTIONS OU INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la Vente de la Ferme LOQUET pour un projet de lotissement.

Monsieur VALANSOMME demande s'il serait possible d'établir un organigramme des services du Personnel Communal.

Pour information : Ci-joint le Pacte de Gouvernance de la Porte du Hainaut qui sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.